

**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du jeudi 27 juin 2024**

Date de la convocation : vendredi 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Isabelle PORTE (suppléante de M. Jean-Pierre LANNES)

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. Jean LACOSTE), M. Francis PEES (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Marie-Hélène JOUANINE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance :

N° 32 Avenant à la convention de soutien au démarrage de la plateforme "Mangez Béarnais!"

Rapporteur : M. Patrick BURON

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 30 mars 2023, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé de soutenir le démarrage de la plateforme logistique « Mangez Béarnais ! » dont l'objectif est de développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits fermiers issus du Béarn.

Dans ce cadre, l'association « Mangez Béarnais ! » s'est vu octroyer au titre de l'exercice 2023 une subvention de 8 512 € et au titre de l'exercice 2024 une dotation de 7 780 €.

Les autres EPCI du Pays de Béarn participent également au financement de l'association en 2023 et en 2024, le montant de la participation étant calculé au prorata de leur population.

Le bilan d'activités de la première année de démarrage a été présenté à l'ensemble des EPCI du Pays de Béarn.

Le lancement de l'activité économique a démarré à partir de février 2023. Le catalogue de produits est constitué de près de 750 références issus de 58 exploitations agricoles béarnaises. La plateforme logistique s'est implantée sur la Ville de Lescar et a effectué les livraisons vers une soixantaine de clients répartis sur le Béarn et dans le sud des Landes. Les collèges, les lycées et les EHPAD représentent actuellement les familles principales de clients de la plateforme.

Les premiers résultats économiques ont été encourageants avec 83 000 € de chiffre d'affaires réalisé en 2023 mais demeurent insuffisants par rapport aux objectifs initiaux.

En effet, l'obtention d'appels d'offres dans la restauration collective, privée ou publique, nécessite un travail long et important de prospection et d'échanges avec les gestionnaires des établissements pour identifier les produits adaptés à leurs besoins et faire évoluer les appels d'offres.

Au niveau de l'agglomération paloise, une relation a été établie avec la SPL restauration publique au cours de l'année 2023 et de premiers engagements de commande devraient se concrétiser en 2024.

Pour l'année 2024, le chiffre d'affaires prévisionnel de la plateforme « Mangez Béarnais ! » est établi à 250 000 €. La croissance d'activité reste toutefois encore insuffisante pour assurer l'autonomie économique de la plateforme qui devrait être atteinte en 2026.

Compte-tenu de ces éléments, les partenaires publics (EPCI du Pays de Béarn, Conseil Départemental, Région) ont été sollicités pour octroyer à l'association « Mangez Béarnais ! » une aide complémentaire à celle prévue initialement pour 2024.

Le budget prévisionnel de la plateforme « Mangez Béarnais » pour l'année 2024 s'établit à :

Charges		Recettes	
Achats produits alimentaires	195 686 €	Vente produits alimentaires	244 608 €
Personnel	72 678 €	Subvention CAPBP	11 780 €
Charges externes (loyer, transport, assurances)	31 439 €	Subvention autres EPCI du Béarn	13 165 €
Autres (impôts, frais financiers)	690 €	Autres financeurs (Département, Région, financement participatif)	30 940 €
Total	300 493 €	Total	300 493 €

Au travers du projet alimentaire territorial, les EPCI du Pays de Béarn sont réunis par une même volonté de fédérer les producteurs du Béarn en vue de proposer une alimentation de qualité dans la restauration collective.

Conformément aux dispositions spécifiques du règlement des aides économiques - chantier 1.6 Faire évoluer les pratiques d'achats vers des achats responsables, et en particulier le dispositif de coopération pour le développement des circuits courts alimentaires locaux, qui a fait l'objet d'une délibération lors du conseil communautaire du 28 mars 2024, il vous est proposé d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant de 4 000 € au titre de l'exercice 2024 à l'association « Mangez Béarnais ! » pour la mise en œuvre de son projet.

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 11 juin 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 18 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution d'une subvention complémentaire de 4 000 € à l'association *Mangez Béarnais !* pour l'année 2024 ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention d'attribution de subvention avec l'association *Mangez Béarnais !* ;**
- 3. Décider que le versement de cette subvention sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2024 de la CAPBP.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU